

Opération de libération de la piste en bord de mer à Fond Larion.

A fond Larion – Ste-Luce – actuellement en « FRANCE », le 5 mai 2019, a eu lieu une intervention musclée de la population sur les 50 pas géométriques afin de libérer le passage de 3 mètres de large rendu interdit par les riverains sur toute la bordure de la plage dont il se disent propriétaires.

Il a fallu faire vite de réagir et d'intervenir, car la situation allait s'empirer et dégénérer.



Ici, on est à Fond Larion

Pour rappel, il y a plus d'une dizaine d'années au même endroit (**sur la plage à Fond Larion –Ste-Luce – autrefois en MARTINIQUE**), en avril 2007, une semblable intervention avait eu lieu conduite par l'ASSAUPAMAR. Quelques têtes dont Jean-Philippe NILOR, Garcin MALSA et autres, avaient été invitées de force à s'expliquer dans les gendarmeries à Ducos et à St-Esprit avant de se trouver devant les tribunaux...

A la date du 5 mai 2019, la population a été encore sollicitée par des associations en règle - l'ASSAUPAMAR a été présente à titre d'invitée-, pour réagir contre la récidive des riverains.

Comme cela s'est passé en avril 2019 en Guadeloupe, un riverain fraîchement arrivé et installé à Fond Larion venait d'interdire la fréquentation à des personnes du pays de « sa plage privée » et même de passer en bordure de la mer. Il ne savait peut-être pas qu'auparavant l'ASSAUPAMAR avait manœuvré contre cela.

A 9H00 déjà, des citoyens -surtout beaucoup de jeunes- venus de toute la Martinique, parfois accompagnés d'enfants, ont dégagé la piste. Il n'y avait pas que le cas chez ce premier riverain, mais à faire pareil chez tous les autres installés gentiment sur plus de 300 mètres, dans des hôtels, leurs villas clos avec piscines individuelles très proches de la mer et des chiens de garde très méchants dans cette principauté, comme à Monaco.

L'homme au pistolet de l'intervention du 27 avril 2007 avait réaménagé tranquillement son coin privé au milieu de l'ensemble des propriétaires. On ne l'a pas revu.

Pour ce faire, il y avait en tête des porteurs en uniforme (ou sans) de grands drapeaux RVN, d'autres personnes avec T-shirt ou casquettes RVN ; il y avait même un drapeau Ethiope. Certains avaient leurs instruments de musique, des conques de lambi pour le rassemblement ; il y avait des chanteurs, des danseurs de damier (ou ladjá). Plus d'un millier de personnes étaient présentes. Quelques dizaines de gendarmes en uniforme et bien équipés ont été témoins des opérations. Enfin le passage a été progressivement dégagé sous le regard à l'ouest du Rocher du Diamant et du morne Larcher. On pourrait conclure par une simulation de cyclone ayant fait un nettoyage sur seulement le circuit ; **circuit à entretenir régulièrement.**

Enfin, les gens s'étaient rassemblés pour manifester leur joie comme des enfants, autour des animateurs de musique et de danses folkloriques des ancêtres très appréciés.

C'est au retour au point de départ que l'on a aperçu le seul élu, Jean-Philippe NILOR originaire de Sainte-Luce, accompagné de quelques amis qui l'encadraient et le félicitaient d'être venu voir ce qui s'était passé.

Il n'y avait pas de gilets jaunes et pas de bousculade, les gendarmes ont préféré être pacifiquement à l'œuvre ici qu'à Paris ou ailleurs en France. Une manifestation où aucun incident physique sur de personne n'a été déploré.

Des réunions sont prévues pour la suite à donner à cette histoire...

Martinique, le 6 mai 2019

Résumé de Léandre LITAMPHA